

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 9 JUILLET 2020
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

20-85

OBJET : Désignation des représentants de l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois au Conseil d'administration de la Société Publique d'Aménagement (SPL) Marne Au Bois

Membres en exercice	90
Présents titulaires	77
Représentés	12
Absents	1

Votants	89
Abstention	0
Suffrages exprimés	89
Pour	89
Contre	

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENAHMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valerie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Christian CAMBON, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Emmanuel CHAMPETIER, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Téó FAURE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, , Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Laurent LAFON, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANDEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Pierre PELLE, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL

Représentés :

Éric BENSOUSSAN représenté par Céline MARTIN, Eveline BESNARD représentée par Florence CROCHETON, Adrien CAILLEREZ représenté par Sylvain BERRIOS, Brigitte CHAMBRE-MARTIN représentée par Laurent JEANNE, Sylvie CHARDIN représentée par Emmanuel CHAMPETIER, Pierre CHARDON représenté par Brigitte GAUVAIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Nassim LACHELACHE représenté par Anne KLOPP, Pierre LEBEAU représenté par Céline MARTIN, Bénédicte MARETHEU représentée par Christel ROYER, Mary France PARRAIN représenté par Catherine PRIMEVERT

Absents :

Christian FAUTRE

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 9 JUILLET 2020

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE & BOIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT (SPL) MARNE AU BOIS.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT), notamment son article 59,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 81, 115, 123 et 148,

VU la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 60,

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique et notamment ses chapitres I et II,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 PARISESTMARNE&BOIS dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

VU la délibération n°18-81 du 15 octobre 2018 du Conseil de Territoire Paris Est Marne & Bois relative à l'adhésion de l'Etablissement Public Territorial à la SPL Marne-au-Bois dans le cadre d'une augmentation de capital d'une part et d'une acquisition des parts de la Commune de Rosny-sous-Bois,

VU les statuts de la SPL Marne-au-Bois,

VU les autres pièces du dossier,

CONSIDERANT l'entrée de Paris Est Marne & Bois au capital de la SPL Marne-au-Bois donnant droit à deux sièges au sein du Conseil d'Administration de SPL Marne-au-Bois,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les représentants de l'EPT Paris Est Marne & Bois qui siègeront au conseil d'administration de la société, tel que prévu à l'article 17 des statuts,

DELIBERE

ARTICLE 1er :

DECIDE de procéder à la désignation des représentants de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & bois siégeant au Conseil d'Administration de la société Publique Locale (SPL) Marne-au-Bois

Sont candidats :

-BENISTI Jacques Alain

-BERRIOS Sylvain

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20200709-DEL20-85-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de votants : 89
- Abstention : 0
- RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 89
- MAJORITE ABSOLUE : 45

A OBTENU :

- BENISTI Jacques Alain : 89 voix
- BERRIOS Sylvain : 89 voix

ARTICLE 2 :

DESIGNE Monsieur Jacques Alain BENISTI et Monsieur Sylvain BERRIOS en tant que représentants de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & bois siégeant au Conseil d'Administration de la société Publique Locale (SPL) Marne-au-Bois.

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 17/07/2020

est exécutoire à la date du 17/07/2020

en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le 17/07/2020

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20200709-DEL20-85-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020